Les recycleurs invitent l’Europe à légiférer sur l’origine des métaux recyclés dans les batteries

Les recycleurs européens ont appelé l’Europe à clarifier sa position sur l’origine des métaux recyclés qui devront entrer dans la composition des batteries, à compter d’août 2031, dans le cadre de la future réglementation européenne, qui vise à développer des chaînes d’approvisionnement locales. Ils ont fait part de leur souhait à l’occasion du 30e congrès international sur le recyclage des batteries, l’ICBR, qui s’est tenu du 10 au 12 septembre, à Valence, en Espagne.

Dans le cadre de cette loi, les batteries devront contenir un minimum de 16 % de cobalt, et de 6 % de lithium ainsi que de nickel recyclés. Mais rien n’est précisé sur la provenance des métaux. L’industrie européenne des batteries, balbutiante, stagne au niveau de la production de *black mass*. Les recycleurs craignent que le marché européen s’approvisionne auprès de pays comme la Chine ou la Corée du Sud. « *Les objectifs de présence de métaux recyclés dans les batteries devraient apparaître à l’avantage de l’Europe. Or actuellement, les fabricants s’approvisionnent auprès de la Chine*, a rappelé Cédric Demothy, vice-président chargé du recyclage des batteries chez **Umicore**. *Nous devons trouver un modèle où nous pourrons produire et recycler les batteries en Europe. Nous devons également aligner les ambitions européennes sur la réalité industrielle.*» Daniel Waldmann, responsable marketing et recyclage des batteries chez BASF, basé en Allemagne, estime, lui, que les exigences en matière de provenance doivent porter sur toute la chaîne d’approvisionnement des batteries, des précurseurs de matériaux actifs de cathodes (P-CAM) en passant par les matériaux actifs de cathodes (CAM) au recyclage des batteries.

Un fournisseur sud-coréen de matériaux pour batteries se dit prêt à investir dans des usines européennes, mais a enjoint l’Europe à clarifier la réglementation. Il suggère d’établir un objectif sur l’origine des métaux plutôt que des objectifs sur le contenu de métaux recyclés uniquement.

**L’industrie européenne en suspens**

**BASF** et **Umicore**ont investi considérablement dans des capacités de production de matériaux pour batteries en Europe. Elles font partie des rares entreprises à disposer de capacités de production de CAM ou de P-CAM sur le continent.

Umicore opère une usine pyro et hydrométallurgique en Belgique, en mesure de produire des métaux raffinés à partir de batteries usagées ou de *black mass*. Mais les difficultés du secteur, telles que le recul des ventes de batteries de véhicules électriques l’année passée, et la lenteur de la constitution des volumes de déchets de batteries ont contraint l’entreprise belge à reporter l’investissement prévu dans une grande usine de recyclage de batteries. La mise en service est désormais programmée pour 2032, au plus tôt.

BASF produit de la *black mass* en Allemagne, dans une usine entrée en production au début de l’année. Elle opère également sur ce même site une unité de production de CAM. Le groupe a également reporté l’expansion de son usine de recyclage par post-traitement hydrométallurgique dans le pays et a retardé la construction d’une usine de recyclage en Espagne l’an dernier, tout comme elle a mis en suspens son projet de production de P-CAM en Finlande, en raison de la complexité du processus d’autorisation.

Pour les deux groupes, davantage de clarté au niveau de la règlementation est nécessaire à la poursuite des investissements en Europe.